

Communiqué de presse

Le Comité de bassin valide des actions adaptées aux enjeux des territoires pour faire face aux effets du changement climatique

Dès 2017, le Comité de bassin Adour-Garonne avait pris la mesure des conséquences du changement climatique et s'était engagé dans un plan d'adaptation du grand Sud-Ouest. Aujourd'hui, la déclinaison du plan d'actions pour un retour à l'équilibre quantitatif en eau dans le Grand Sud-Ouest s'appuie sur les acteurs territoriaux et les collectivités territoriales, au premier rang desquels les établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) qui ont présenté leur feuille de route opérationnelle pour la période 2022-2027.

Sur tous les territoires du grand Sud-Ouest

Chaque EPTB a élaboré une feuille de route à l'échelle de chaque sous-bassin* du grand bassin Adour-Garonne en lien avec les préfets de sous-bassin pour élaborer et coordonner la mise en œuvre de ces stratégies à l'échelle du territoire en tenant compte des enjeux spécifiques à chaque territoire.

Pour Alain Rousset, Président du Comité de bassin « *ces propositions regroupent des actions structurantes adaptées aux enjeux et directement opérationnelles* ». Elles ont en commun de rechercher à stocker l'eau de toutes les manières possibles et notamment en mobilisant la nature, avec comme fil conducteur, la recherche de la sobriété et une meilleure efficacité de l'usage de l'eau.

Vers le monde agricole

La mobilisation du monde agricole pour tendre vers des pratiques moins gourmandes en eau permettra de diminuer les besoins en eau dans le Sud-Ouest. Pour cela, le Comité de bassin **propose aux acteurs du monde agricole, un pacte pour la transition agro écologique du bassin Adour-Garonne**. L'objectif ce Pacte qui associe l'Etat, les Régions, l'Agence, les Chambres régionales d'Agriculture, la coopération agricole, et l'INRAE est de favoriser la transition agroécologique en mobilisant et soutenant l'ensemble des acteurs des filières, tout en combinant la satisfaction des besoins agricoles avec l'ensemble des usages en eau et la préservation des milieux. Ce Pacte est une véritable évolution de la profession agricole alliant préservation de l'environnement et rentabilité pour l'ensemble des acteurs des filières. Le soutien unanime au Pacte a été un temps fort du Comité de bassin.

Selon Étienne Guyot, préfet coordonnateur du bassin, « Ce pacte concourt à la consolidation des enjeux de souveraineté alimentaire et d'adaptation au changement climatique et à la protection de l'environnement. »

En privilégiant les solutions fondées sur la nature

Les solutions fondées sur la nature sont **des actions concrètes pour répondre au double enjeu biodiversité et climat**. Elles apportent de nombreux co-bénéfices pour le développement d'activités économiques et sociales durables. Par exemple, la restauration des zones humides permettent en période de fortes précipitations de stocker l'eau (1m² de zone humide peut stocker jusqu'à 1m³ d'eau). Elles permettent de ralentir l'écoulement de l'eau et favorisent l'autoépuration, le stockage du carbone et la préservation de la biodiversité. Les débats au Comité de bassin ont permis de partager le contenu de cette notion et de formuler des pistes de travail ambitieuses dans les sous-bassins.

*** Les sous-bassins du grand Sud-Ouest sont** l'Adour, la Dordogne, la Charente, les Côtiers aquitains, la Garonne, le Tarn-Aveyron et le Lot.

Contact presse :

Agence de l'eau Adour-Garonne :

Catherine Belaval, catherine.belaval@eau-adour-garonne.fr, 06 08 73 64 03